

# HONORAIRES DE TRANSACTION

## TARIFICATION DES PRESTATIONS DE L'AGENCE OUTREMER IMMOBILIER REUNION

### COMMISSIONS DE TRANSACTION

VENTES DE BIENS IMMOBILIERS, Villas, Appartements, Terrains Nus, fonds de commerces.

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 50 000 €	Forfait de 5000 €
De 51 000 à 100 000 €	12%
De 101 000 à 180 000 €	11%
De 181 000 à 300 000 €	10%
De 301 000 à 480 000 €	9%
De 481 000 à 600 000 €	8%
De 580 000 à 760 000 €	7%
De 761 000 à 1 000 000 €	6%
Au delà de 1 000 000 €	4%

Le montant des honoraires est à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire du mandat. Pour les ventes en État Futur d'achèvement (VEFA) : Le promoteur fixe le montant des honoraires

### COMMISSIONS DE LOCATION

Locations habitation	
Honoraires payés par le locataire	Honoraires payés par le propriétaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction de bail : 8€/m<sup>2</sup></li> <li>Réalisation de l'état des lieux : 3 €/m<sup>2</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction de bail : 8€/m<sup>2</sup></li> <li>Réalisation de l'état des lieux : 6 €/m<sup>2</sup></li> </ul>

#### Honoraires de location locaux professionnels ou commerciaux

- 2 mois de loyer HT à charge du locataire

Tarification en date du 1/03/2017